

Appel à projet



Femmes, environnement et développement durable

Cahier des charges



CAHIER DES CHARGES

Contexte

Aujourd'hui, à l'échelle mondiale, faire évoluer l'égalité des sexes dans un contexte de crise climatique et d'impact environnementale est l'un des plus grands défis.

En effet, les problèmes liés aux changements climatiques et à la durabilité ont des répercussions graves et durables sur notre environnement et sur le développement économique et social. Les femmes sont de plus en plus reconnues comme étant plus vulnérables aux impacts du changement climatique que les hommes, car elles constituent la majorité des personnes pauvres de la planète et sont davantage dépendantes des ressources naturelles qui sont les plus menacées par le changement climatique.

En même temps, les femmes et les filles sont responsables du changement œuvrant efficacement et puissamment en faveur de l'adaptation aux changements climatiques et de leur atténuation. Elles participent à des initiatives de développement durable dans le monde entier, et leur participation et leur leadership se traduisent par une action climatique plus efficace. Il est essentiel de continuer à explorer les opportunités à exploiter, ainsi que les contraintes à surmonter, dans les moyens d'action mis à la disposition des femmes et des filles pour qu'elles fassent entendre leur voix et jouent un rôle égal dans la prise de décisions liées au changement climatique et à la durabilité, en vue d'atteindre un développement durable et une plus grande égalité des sexes. Sans l'égalité des sexes aujourd'hui, un avenir durable et un avenir égal restent hors de notre portée.

Introduction

Lors de sa séance du 28 juin 2000, l'assemblée de la province Nord a adopté la délibération 86/2000-APN relative à la politique provinciale d'intervention en matière de promotion de la condition de la femme.

Cette délibération traduit le volontarisme de la collectivité à mettre en œuvre des actions cohérentes, efficaces et nécessaires à l'atteinte des objectifs, à savoir :

- Renforcer la place de la femme dans la société
- Contribuer à lutter contre toutes les formes d'exclusion
- Accompagner les personnes vulnérables

En Province-Nord, il est constaté que les femmes apportent une contribution énorme à l'économie, que ce soit au sein des entreprises, dans les exploitations agricoles (47.24% de femmes agricultrices en province-Nord), comme entrepreneuses et employées (67.97% sont des femmes en province Nord) ou par leur travail non rémunéré à la maison (27% des personnes ayant une activité annexe de type artisanat ou chasse sont des femmes) et enfin lorsqu'elles s'occupent de leurs familles.



Elles sont aussi très investies dans les actions citoyennes notamment au sein des associations, des organisations caritatives contribuant au développement du territoire, de la communauté dans le domaine de la santé, de la formation, de l'enseignement, de l'économie et de l'environnement.

C'est pourquoi, pour l'année 2022, le Service de la Mission de la Femme souhaiterait lancer l'opération Appel à projets « Nû » sur le thème « Femmes, Environnement et Développement Durable ». Cette opération permet d'encourager les femmes dans l'activité économique en province Nord, et constituera un nouvel outil qui permettra aux différents acteurs de se lancer dans des projets où la Femme sera au cœur des projets donnant ainsi des fruits à la volonté du développement de la province Nord, notamment dans les villages et au sein des tribus.

1. Objectifs

L'appel à projet a pour objectif principal d'amener les femmes à entreprendre et être actrice du développement de la Province Nord en initiant des activités dans divers secteurs de développement au sein de leurs tribus et leurs villages.

Ce dispositif permettra aux différents acteurs et en particulier les femmes, à prendre une part plus importante au portage des projets.

La province Nord participe donc à :

- Encourager et accompagner les femmes désireuses à développer et s'investir dans une économie à petite échelle ;
- Encourager les femmes à être au cœur du changement en développant des activités innovantes sur la thématique de l'environnement et du développement durable

Et ayant pour résultats :

- Une augmentation de jeunes femmes et de femmes porteuse de projets ;
- Une structuration d'un réseau de femmes œuvrant dans l'économie sociale et solidaire
- Les femmes plus présentes dans les secteurs du développement durable et de l'environnement-enjeu d'avenir.



2. Critères d'éligibilité

Pour être éligible, les projets devront répondre à un ou plusieurs axes d'interventions suivants :

	Axes d'interventions	Exemples de projets
1	Soutien aux projets visant à permettre aux femmes de jouer un rôle fondamental dans la conservation des forêts	- Projet de reboisement, de nurserie d'arbres de forêt (nourriture, bois de combustion et de construction, produits médicinaux, fruits etc.) - Actions de formation et de sensibilisation.
2	Soutien aux projets visant à permettre aux femmes de jouer un rôle important dans la gestion de l'eau	- Projet d'aménagement pour un meilleur accès aux lieux de ravitaillement en eau ; - Projet autour de l'irrigation de cultures à petites échelles, - Projet pour une eau plus saine pour une hygiène corporelle, alimentaire etc. - Actions de formation et de sensibilisation.
3	Soutien et reconnaissance des femmes dans le monde agricole	- Projets agricoles dont la culture vivrière avec perpétuations de techniques traditionnelles de plantations, transplantation, jardinage etc. - Innovation dans le domaine de l'agriculture (sous serre, hydroponique etc.) - Actions de formation et de sensibilisation.
4	Soutien et valorisation des savoir-faire des femmes dans le domaine de la pêche	- Aide au développement d'une activité de pêche artisanale ; - Projet de promotion de techniques de pêches pratiquées par les femmes etc. - Actions de formation et de sensibilisation.
5	Soutien et valorisation des femmes dans le domaine de l'horticulture	- Projets en pépinières, sous serres, coopératives, - Projet fleuriste, jardinerie etc. ; - Innovations : Projets sur les plantes à parfum, plantes aromatiques et médicinales. - Actions de formation et de sensibilisation.
6	Soutien des projets de femmes dans la transition écologique	- Activités dans le domaine de l'énergie-renouvelable (ex. : outils fonctionnant à l'énergie solaire etc.) - Projets touristiques et commerciaux respectueux de l'environnement, du climat etc. ; - Projets pour lutter contre la montée des eaux (nouveaux systèmes de productions etc.), - Lutter contre différentes formes de pollutions etc. - Actions de formation et de sensibilisation.



2.1 Critères sur le porteur de projet

Les porteurs de projets devront être une association, fédération dont le siège social est basé sur le territoire de la Province Nord.

2.2 Critères sur les partenaires du projet

Les partenaires du projet peuvent-être d'ordre financier et ou matériel et quel que soit le secteur à condition qu'elle ne provient pas d'une autre direction de la province Nord.

2.3 Critères de durée

Les projets devront être d'une durée petite (36 mois)

3. Critère de sélection

3.1 Recevabilités des dossiers

Les projets recevables seront :

- Les dossiers complets (formulaire de candidature et pièce justificatif)
- Les dossier reçus dans les délais (8 mars au 10 mai 2022)
- Les dossiers avec une description claire du projet ainsi que son plan de financement et un rétro-planning

3.2 Pondération des critères

Voici ci-dessous un tableau de pondération des critères :

Critère	Sous critère	Pondération
1. Correspondance à un des axes		30 %
2. Valeur du projet		60 %
Avec les sous critères suivants :	- Impact sur l'environnement	20 %
	- Moyens nécessaire au projet (humain, matériel, financier...)	10 %
	- Durée de la mise en place	20 %



3.3 Instruction des dossiers

Les dossiers de candidature passeront par différentes étapes administratives :

- A. Un passage en commission interne (composée de techniciens de différentes directions de la province Nord)
- B. Le projet retenu sera présenté en commission de la femme (composée des élu(e)s de la province Nord)
- C. Dès validation de la commission de la femme, le projet est présenté en Assemblée ou Bureau de province (APN ou BPN)
- D. Dès validation du projet en APN ou BPN, une délibération est rédigée et la subvention est versée.

4. Engagement du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à :

- Mentionner le soutien de la collectivité dans ses actions et supports de communication.
- Informer et inviter la province Nord aux actions réalisées et lui communiquer les documents nécessaires.
- Communiquer un bilan réalisé du projet en renseignant la fiche retour d'expérience.

PIÈCES JUSTIFICATIFS

Pour répondre à l'appel à projet, il faut :

- Compléter et remplir le formulaire de candidature (cf. annexe)
- Fournir les pièces justificatives

A fournir :

- Courrier de demande de subvention adressé au président de la province Nord
- RIDET ET RIB de l'organisme (au nom de l'organisme)
- Bilan n-1, si l'organisme est déjà en activité
- Justificatif du siège social
- Devis si c'est un investissement
- Plan de financement détaillée

